



Mémoire et vérité

Lettre n°18/01 - A

Décolle et vole, **adaptation libre du *Lève-toi et marche* de la Bible**

La ministre des Armées, madame Florence Parly, après avoir sommé, en septembre dernier, les autorités responsables de faire voler les hélicoptères, réitère ses injonctions, en décembre, en y ajoutant les avions de combat. Elle se place ainsi dans les pas de celui qui, selon Saint Marc, ordonna, à Capharnaüm, à un paralytique de se lever et de marcher sans oublier, en passant, de lui pardonner ses péchés ce que la ministre ne semble pas disposée à faire vis-à-vis de la direction générale de l'Armement (DGA).

Cela dit, la question du taux de disponibilité de nos aéronefs, avions et hélicoptères, est une affaire sérieuse et notre ministre est en droit de s'interroger sur le fait que, alors que les crédits consacrés à la maintenance des appareils augmentent, cette dernière se dégrade.

Mais il faudrait alors lui expliquer que cette apparente contradiction n'est pas une incongruité car elle est le résultat de la combinaison de trois paramètres.

Le premier est le coût unitaire des matériels concernés car celui-ci reflète la sophistication des technologies qui le composent et le coût de leur maintien en condition leur est corrélé. Ainsi, il coûte beaucoup plus cher, aujourd'hui, d'entretenir un *Rafale* qu'un *Spitfire* en 1940 car le *Rafale* coûte, en Livres ou Euros constants, 153 *Spitfire* (coût du *Rafale* : 101 millions € ; coût du *Spitfire* : 12 604 £ de 1939, soit 579 250 £ d'aujourd'hui, soit encore 655 942 €). Ce rapport de coûts se retrouve peu ou prou pour chaque pièce ou organe à remplacer.

Le deuxième paramètre à prendre en compte est, bien évidemment, le taux d'emploi des appareils concernés. Si, hypothèse d'école, tel organe essentiel et coûteux de tel avion ou tel hélicoptère doit être remplacé toutes les 60 heures de vol et que ces 60 heures sont effectuées dans un laps de temps deux fois plus court aujourd'hui qu'hier, alors, *ipso facto*, le coût de maintenance de l'aéronef en question est multiplié par deux. Il faut donc rappeler à la ministre que les taux d'utilisation des appareils sont de plus en plus élevés. Corollaire : moins il y a d'appareils disponibles, plus vite ceux-ci doivent être entretenus et leur maintien en condition devient de plus en plus coûteux.

Enfin, un troisième paramètre entre dans l'équation : c'est le nombre d'unités constituant le parc d'un matériel donné. Si 20 appareils d'un type donné sur 100 existants sont indisponibles consécutivement à la prise en compte des deux premiers paramètres, le taux de disponibilité de la famille est de 80%. Si ces mêmes 20 appareils sont indisponibles pour les mêmes raisons mais sur un parc de 50 unités, car rien ne peut faire qu'un parc étant plus limité, le nombre d'appareils non en état de servir soit différent, alors le taux de disponibilité n'est plus que de 60%.

Lors de la mise en service du *Rafale*, un officier de haut rang de l'armée de l'Air, s'appuyant sur les coûts comparés de ce nouvel avion et du *Spitfire* comme nous l'avons fait supra, démontrait qu'en prolongeant la courbe, l'armée de l'Air ne disposerait plus, un jour, que d'un seul avion et que lorsque cet avion serait indisponible, la disponibilité du parc serait de 0%.

Les faits sont têtus et les mathématiques parfois cruelles. Ainsi, il faut dire à notre ministre que pour régler son problème qui est surtout celui des soldats engagés en opération extérieure, elle peut certes « resserrer un peu les boulons » à la DGA, mais surtout, pour faire voler avions et hélicoptères elle doit : en augmenter le nombre, réduire leur taux exorbitant et insoutenable d'utilisation et enfin, consacrer encore plus d'argent à leur maintien en condition.

LA RÉDACTION
www.asafrance.fr

Lettre n°18/01 - B

2018 : l'année du grand oral pour le patriotisme à la française

Il ne faudra pas, en 2018, « louper » les commémorations de la dernière année de la Grande Guerre et, en particulier, de son dénouement, le 11 novembre prochain.

Pour atteindre cet objectif, ne comptons pas sur l'aide du monde de la culture ou des médias. Pour ne nous intéresser qu'aux domaines de la littérature et du cinéma, force est de constater que les romans ou les films, peu nombreux il est vrai, consacrés depuis 15 ans, de près ou de loin, à la guerre de 1914-1918, ont tous été construits autour d'arguments qui s'inscrivent délibérément dans une forme plus ou moins explicite d'antimilitarisme :

- en 2004, dans le film *Les âmes grises*, tiré du roman éponyme de Philippe Claudel, on soupçonne un tueur d'enfants d'être un ancien Poilu;
- la même année, un autre film tiré lui d'un roman de Sébastien Japrisot qui lui donne son titre, *Un long dimanche de fiançailles*, tourne autour du thème de soldats qui, pendant la Grande Guerre, s'automutilent pour échapper au combat;
- en 2005, c'est *Joyeux Noël* qui met en scène des moments de fraternisation entre Français et Allemands dans le nord de la France au moment de Noël 1914;
- enfin, en 2017, *Au revoir là-haut*, film lui aussi tiré d'un roman éponyme de Pierre Lemaître, de surcroît prix « Goncourt » 2013, narre l'histoire de deux vétérans de la Grande Guerre, dont l'un est une « gueule cassée », qui montent une énorme arnaque autour de l'érection de monuments aux morts.

Quant à la télévision, à chaque épisode de la période commémorative commencée en 1914, elle a plongé avec délectation dans la polémique en ne retenant que les faits susceptibles de mettre en cause, à des degrés divers, le commandement militaire. Ainsi, alors que nous avions, peu ou prou, échappé en avril 2017, à l'impossible débat sur les « fusillés pour l'exemple » exécutés un siècle plus tôt, nous eûmes droit à une séance de rattrapage le 12 novembre. Ce jour-là, lendemain de la commémoration officielle, l'émission *13 h 15 le dimanche*, sur France 2, se répandit durant $\frac{3}{4}$ d'heure sur quelques cas de mutins fusillés, en particulier à Craonne ce qui autorisa une très large et répétée diffusion de la chanson qui se

réfère à ce lieu. Et puis, on entendit des descendants de ces mutins qui, sur les lieux supposés de leur exécution, vantaient leur courage et exprimaient leur fierté de les avoir pour aïeux.

Non, ne comptons sur personne en dehors de nos associations d'obédience patriotique pour commémorer comme il se doit, au cours de cette année, l'année 1918 ! Le 5 décembre 2016, ces associations ont réussi à réunir plus de 1 000 drapeaux sur les Champs-Élysées pour rappeler que seule cette date était légitime pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. La date du 11 novembre étant devenue, depuis la loi du 28 février 2012, non seulement la journée de commémoration de l'armistice de 1918 mais aussi celle de l'hommage rendu à tous les Morts pour la France, ce sont 10 000 drapeaux que nous devrions être capables de réunir à cette occasion.

Pensons-y et organisons nous dès maintenant. Ne laissons pas de nouvelles « âmes grises » occuper le terrain. Tout au long de l'année va nous être servie une pléthore d'interviews, d'articles, de débats, de documentaires où l'on va nous dire que cette guerre fut une boucherie inutile, qu'elle aurait pu être évitée, qu'elle a été commanditée par le grand capital et que le courage de nos soldats était contraint et forcé. Il faudra être vigilant et dénoncer les contre-vérités.

Et puis, à l'occasion du 11 novembre 2018, il nous faudra nous souvenir aussi de nos morts d'aujourd'hui tombés pour la France en Afrique ou en Orient. Sans demander comme Maurice Barrès, qu'ils puissent voter¹, œuvrons pour qu'ils restent vivants dans le cœur de nos concitoyens et empêchons qu'ils deviennent les otages d'une intelligentsia bien-pensante c'est-à-dire condamnant toute forme de guerre et, par conséquent, ceux qui la font.

LA RÉDACTION
www.asafrance.fr

¹ Le 10 février 1916, Maurice Barrès proposa de donner le droit de vote aux morts au combat en remettant un bulletin de vote à leurs veuves alors qu'à l'époque les femmes ne disposaient pas du droit de vote.